



**MAIRIE
DE
DRAILLANT**

Heures d'ouverture :
Lu et Me : 10h - 17h sans
interruption

Ma et Je : 13h30 - 17h

Ve : 14h - 18h

2^{ème} samedi du mois : 9h - 12h

E-Mail : mairie.draillant@orange.fr

74550

☎ 04.50.72.40.91 📠 04.50.72.29.16

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 13 juin 2017

Présents : CHESSEL Lucien, GENOUD Pascal, BERNADON Bernadette, BUFFET Emmanuelle, GAULTIER Katherine, MARCLAY Nathalie, PONCET Jean-Marc, TAPIÉ Stéphane.

Absents excusés : DUPRAZ Gérard, LACROIX Benoit, LACROIX Jean-Charles, MAION Yannick, MAURICE Claude.

Pouvoir de LACROIX Jean-Charles à GENOUD Pascal.

Monsieur Stéphane TAPIÉ a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

**ADHÉSION A LA CHARTE RÉGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS –
OBJECTIF ZERO PESTICIDE**

Monsieur Pascal GENOUD expose que depuis le 1^{er} janvier 2017, la réglementation interdit l'utilisation de pesticides dans les espaces verts publics, à l'exception des cimetières. En 2020, cette réglementation s'imposera également aux privés.

Une charte régionale a été élaborée afin de concrétiser la démarche engagée par les collectivités pour réduire l'utilisation des pesticides.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à cette charte avec pour objectif de protéger la santé publique et l'environnement.

Concernant la gestion du cimetière, la commune teste la plantation de rampants et de prairies rases.

MODIFICATION DU REGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Afin de responsabiliser les utilisateurs de la salle, le Conseil Municipal décide d'instaurer deux cautions :

- Cautions de 500 € pour la garantie « matériel » ;
- Cautions de 100 € pour la garantie « nettoyage ».

Une clause est également ajoutée dans le règlement afin d'interdire les feux et barbecues.

Une réflexion sera engagée pour étudier la possibilité d'effectuer le nettoyage juste avant la remise des clés.

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

L'agent technique principal 2^e classe est inscrit sur la liste d'aptitude d'agent de maîtrise par promotion interne. Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps plein, à compter du 1^{er} octobre 2017, en remplacement du poste d'adjoint technique actuellement occupé.

DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire présente les modifications à apporter au budget primitif afin d'intégrer les écritures comptables de cession de la lame à neige et une annulation de remboursement d'assurance.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, valide la décision modificative.

CONVENTION FIXANT LES MODALITÉS DE RÉPARTITION DES DÉPENSES LIÉES AU POSTE DE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

Lors de sa séance du 7 février 2017, le Conseil Municipal a donné son accord de principe sur une contribution financière permettant d'acquérir le matériel nécessaire au psychologue scolaire. Le Conseil Municipal valide la répartition financière au prorata des effectifs et autorise le Maire à signer la convention proposée.

RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL POUR LA PÉRIODE D'ÉTÉ

Afin de procéder au remplacement pendant les congés d'été, un agent contractuel sera recruté pour la période de juillet et août aux services techniques.

QUESTIONS DIVERSES

Rythmes scolaires : Monsieur Stéphane TAPIÉ expose qu'un projet de texte ministériel est actuellement à l'étude afin d'assouplir les rythmes scolaires. Il permettrait la suppression des temps d'activités périscolaires et le passage de la semaine d'école à 4 jours par semaine. Le Comité de pilotage de Draillant a donné un avis favorable à cette proposition, et un questionnaire sera transmis aux parents d'élèves pour recevoir leur avis. Cette question reste conditionnée à la parution d'un décret.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Lucien CHESSEL

